



En janvier 2026, nous devons changer le mode de gestion des Caisses

Pourquoi ?

Depuis février 2025 où nous avons lancé notre première Caisse Vanne Pays d'Othe, notre modèle de gestion était le suivant : toute personne pouvait rejoindre les caisses, en cotisant selon ses revenus et en recevant une allocation identique pour toutes et tous.

Ce modèle tenait par le fait que la CAF de l'Yonne nous avait alloué un financement de démarrage dont une part pour l'abondement des caisses.

Le contexte actuel nous incite à la prudence et à nous adapter .

Dès cet automne, nous avons décidé de modifier un peu les règles inscrites au départ afin que le dispositif se poursuive.





Nous avons réduit l'allocation de 55 à 50 équivalents euros, puis augmenté de 5 équivalents euros chaque tranche de cotisation.

Toute cette année 2025, la CAF de l'Yonne a soutenu les caisses.

Pour 2026, nous ignorons encore de quels financements les caisses pourront bénéficier, hormis un engagement ferme de la Poule Rousse à soutenir mensuellement 20 personnes accompagnées par l'Épicerie Magali et participant à la Caisse du Sénonais.

C'est le propre de ce type d'expérimentation de devoir s'adapter au fil des réalités.

Pour les mois à venir, nous avançons dans le sens d'une meilleure autonomie, quelles que soient les subventions éventuelles que nous obtiendrons.

Parallèlement, des partenariats ciblant exclusivement l'une ou l'autre de nos 4 caisses, nous amènent à passer d'une gestion globale des caisses à une gestion individualisée par caisse.





Comment ?



Nous serons donc amené.e.s à mettre en route une rotation du versement des allocations, afin que toutes les personnes inscrites puissent bénéficier du dispositif quelques mois de l'année.

Le critère sera celui du nombre d'allocations déjà perçues : les personnes qui auront perçu le plus de fois l'allocation seront prioritairement mises en attente de participation : leur cotisation sera en pause ainsi que leur réception de l'allocation.

Chaque allocataire sera prévenu en amont.

Les personnes continueront d'avoir l'usage de leur compte, de leur solde SSA et pourront utiliser le Kohinos à leur gré.

À chaque don, à chaque subvention ou autre financement, nous les répartirons équitablement dans les caisses qui pourront donc ainsi continuer de mieux fonctionner.

Notre volonté :

**Des caisses pérennes et ouvertes,
une gestion la plus équitable possible**





Actualités de Solicagnole

Nos ateliers cuisine à l'Épicerie MAGALI de Sens au trimestre dernier

avec Aurélie



et Clément





Nous étions présent.e.s dans le Tonnerrois aux Journées apprenantes

CARAV'ALIMÉ

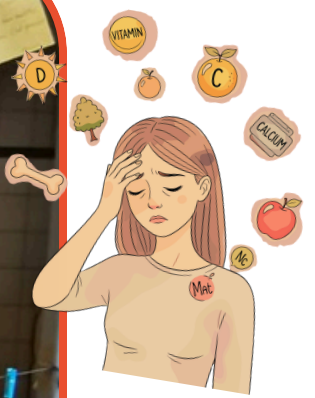
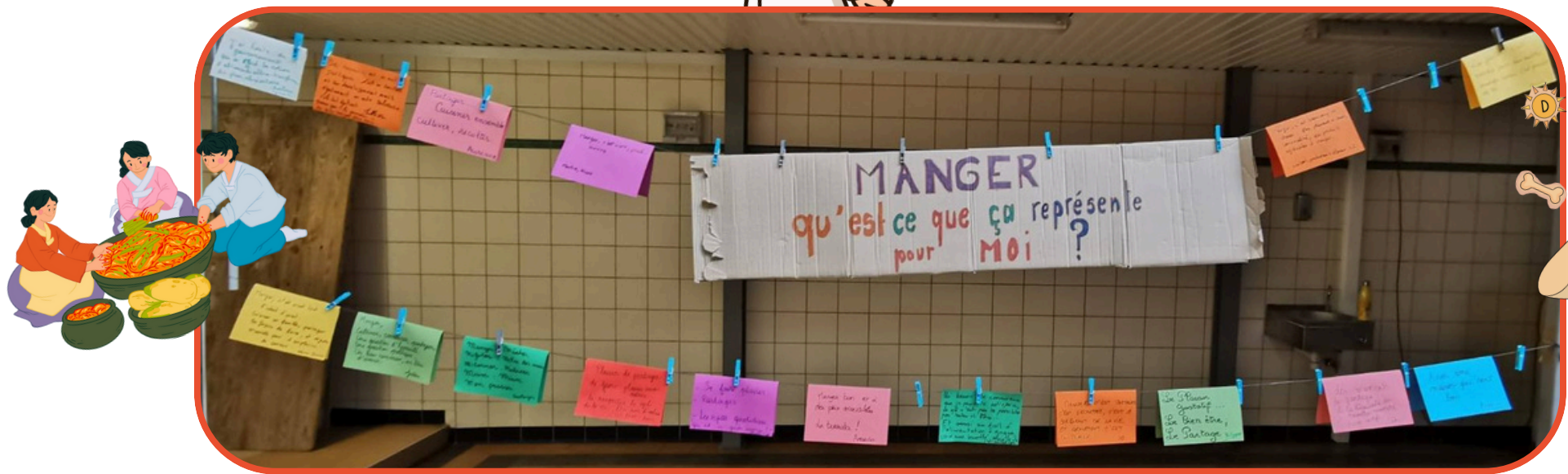
aux côtés de



LE DROIT À L'ALIMENTATION...

«... C'est le droit d'avoir accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne.»

Haut commissariat des Nations Unies





*L'équipe de **Noli**Cagnole
vous souhaite de belles fêtes
de fin d'Année !!!*

